

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. PAUL GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
Rédacteur en chef,

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir.

Bulletin politique.

Toute la presse conservatrice de Paris s'accorde à flétrir comme elle le mérite la profession de foi révoltante du procureur général à Lyon, M. Andrieux, qui, en pleine audience, n'a pas craint de se déclarer athée, matérialiste et socialiste.

M. Paris s'est fait l'interprète de tous les gens honnêtes, en interpellant le gouvernement sur le maintien dans la magistrature d'un homme, qui, malgré son caractère de fonctionnaire public, ose tenir un langage qu'on tolérerait difficilement, même chez un simple particulier. Car, comme l'a si bien dit l'honorable député, « une conscience sans Dieu est un tribunal sans juge ! » En se déclarant matérialiste, athée et socialiste, M. Andrieux a détruit la base de toute morale ; et, si les paroles qu'on lui prête sont exactes, il doit être destitué comme indigne.

Pour être juste, il faut citer la lettre écrite au *Temps* par l'inculpé ; elle ne fait, d'ailleurs, qu'ajouter une affirmation à l'incident par lequel s'est ouverte la séance d'hier :

AU REDACTEUR.

« Un journal de Paris me fait prononcer devant la cour d'assises du Rhône une phrase ridicule, et me prête une profession de foi socialiste dont l'honneur doit revenir à l'imagination de son correspondant.

» Une partie de la presse parisienne a reproduit la dépêche à laquelle je fais allusion.

» J'oppose à tous ces journaux un formel démenti.

» ANDRIEUX,

» procureur de la République, à Lyon. »

Ces explications sont-elles suffisantes ? Nous ne le pensons pas. En admettant que M. Andrieux ne se soit pas déclaré socialiste, il aurait dû s'expliquer plus nettement, car il n'en resterait pas moins établi qu'il est matérialiste et athée. L'interpellation de M. Paris serait donc néanmoins juste.

Nous espérons, pour l'honneur du magistrat, que la presse a été induite en erreur.

M. Dufaure a, du reste, répondu que la cause n'était pas suffisamment informée, et que M. Andrieux était mandé à Versailles pour donner des explications sur cette affaire.

La réponse du ministre de la justice est de bon augure. Elle prouve que le gouvernement s'est occupé de cet incident, prêt à y porter remède si le mal est réellement vrai.

J.-R. DENAIS.

Incidents parlementaires.

M. Edouard Millaud, qui montait hier si fièrement à la tribune et qui en descendait si modestement, est un de ces héros vo-

lontaires de 71, qui ont accepté de grandes fonctions civiles, largement rétribuées, au plus fort de la lutte.

Il s'en est allé bravement à Lyon, la tête sur le dos, et la serviette sous le bras ; la paix faite, il nous est revenu député et partisan de la guerre à outrance ; de cette guerre bienheureuse, qui lui valait de si beaux appointements.

Ah ! si on l'avait écouté, la France serait peut-être ruinée, mais les citoyens radicaux émargeraient encore au budget de l'État ; M. Duportal ferait arrêter les gendarmes par une brigade de voleurs ; M. Esquiros continuerait à faire payer ses comptes de blanchissage par sa bonne ville de Marseille, et le comité de la rue Grôlée édicterait un code nouveau qui réserverait toutes ses sévérités pour la magistrature assise et debout !

Mais M. Millaud et ses amis ne furent point écoutés.

Il nous paraît superflu d'ajouter que nous sommes de ceux qui ne le regrettent pas.

M. Millaud a voulu prendre sa revanche, et, dans un discours fort long et quelque peu ridicule, il a flétri, comme ils le méritaient, ces hommes d'étroite cervelle, ces *jockey-club*, ainsi qu'il les appelle dédaigneusement, qui se faisaient trouer la poitrine par les balles prussiennes, au lieu d'appliquer leurs facultés à une besogne peut-être moins glorieuse, mais assurément plus lucrative.

Se faire tuer ! la belle affaire ! tout le monde peut se faire tuer, et il n'est besoin d'esprit ni même de sens commun pour donner un coup de sabre ou recevoir un éclat d'obus.

Il est autrement difficile de représenter la défense nationale au parquet de Lyon ou à la préfecture de Toulouse.

Cela tombe sous le sens, et, à notre avis, M. le marquis de Juigné s'est montré fort susceptible en exigeant des excuses que M. Millaud, converti à la théorie de la paix à outrance, s'est empressé de lui accorder.

Mais M. Millaud ne s'est point contenté de blâmer sévèrement ceux qui avaient pris part à la guerre ; il nous a aussi fait connaître les vues de la rue Grôlée sur la nouvelle loi militaire.

Ces vues ne sont pas extrêmement claires. Peut-être, M. Millaud n'a-t-il point jugé prudent de nous en exposer l'ensemble et le détail.

Toutefois, nous avons pu discerner à travers une série de digressions en belle langue démagogique, que la rue Grôlée n'envisage pas d'un œil favorable l'armée du devoir, celle qui obéit et ne discute point.

Elle préférerait, à beaucoup près, une *armée citoyenne* (pour nous servir d'un euphémisme radical) qui lirait les brochures de M. Millaud, discuterait les affaires, prêterait l'oreille à toutes les propagandes, voterait, choisirait entre telle ou telle forme de gouvernement, et, le cas échéant, appuie-

rait son vote en abaissant le canon ou en levant la croix selon les circonstances.

M. le colonel Denfert nous avait déjà préparé à cette doctrine par son discours contre la discipline *passive*, et pour peu que ces enseignements de gauche extrême soient propagés dans les campagnes, il est certain que la Prusse n'aura rien à redouter de notre réorganisation militaire.

Tout le système de MM. Denfert et Millaud se résume dans ces quelques mots du député de Lyon :

« Il faut que, dans chaque soldat, il y ait une conscience qui résiste aux suggestions des chefs. »

En d'autres termes, le soldat radical a le droit de ne point marcher contre les barricades, le soldat légitimiste a le devoir de ne point servir la République, etc., etc.

C'est le préambule d'un projet de loi, ayant pour objet de régler les *pronunciamientos* en France.

Le vote d'abord, la révolte ensuite. Ce qu'il y a de funeste en tout ceci, c'est que de tels principes, soutenus au nom de la République, compromettent la cause républicaine aux yeux du pays et de l'Europe.

Il est vrai que les modérés ont tous voté contre l'amendement de M. Millaud, mais cela ne doit pas suffire.

Il importe que tous ceux qui veulent établir en France une république *conservatrice* se séparent résolument de la gauche radicale, et qu'ils ne laissent plus exclusivement à la droite le soin de combattre les partis insurrectionnels à la Chambre et devant le suffrage universel.

Que l'on y prenne garde, il y avait deux légendes bonapartistes : une légende militaire qui s'est évanouie à Sedan, et une légende d'ordre, de *police*, qui est encore debout.

Si la gauche modérée, le centre gauche, le centre droit réunis et formant une majorité conservatrice, ne se hâtent de répudier tous les éléments révolutionnaires qui alarment les intérêts et déconsidèrent la cause républicaine, M. Rouher et ses amis s'empareront du rôle que nous hésitons à prendre et leur situation grandira dans le pays.

L'empereur a été élu une première fois comme chef d'armée. Il représentait alors la gloire militaire.

Si l'on n'y veille, il tentera de revenir comme préfet de police ou colonel de gendarmerie, représentant l'ordre et la tranquillité publiques. (Courrier de France.)

La proposition de loi sur le jury spécial pour la presse née de l'initiative parlementaire, vient de perdre toutes ses chances d'être adoptée.

M. le ministre de la justice a déposé dans la dernière séance un projet de loi plus large et plus complet, inspiré par de récents et scandaleux acquittements.

Ce projet de loi modifie assez profondé-

ment le système actuellement en vigueur pour la formation du jury.

Ces modifications ont pour but de donner de plus sérieuses garanties pour la répression des délits qui peuvent avoir un caractère politique et donner lieu à des verdicts inspirés par l'esprit de parti.

M^{re} Dupanloup a formulé la péroraison de son discours en un amendement dont voici le texte :

Art. 70.

Les ministres de la guerre et de la marine assureront par des règlements d'administration publique, aux militaires de toutes armées, le temps et la liberté nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs religieux les dimanches et jours de fête consacrés à leurs cultes. Ces règlements seront insérés au *Bulletin des Lois*.

Cet amendement porte un très-grand nombre de signatures.

On se préoccupe très-vivement de la nomination de la commission qui sera chargée de former les listes de proposition pour les conseillers d'Etat à élire par l'Assemblée.

Dans sa dernière séance, qui s'est prolongée fort tard, la réunion de la droite modérée, dite réunion Colbert, a manifesté son mécontentement de la part que lui fait le centre droit dans la composition de cette commission. Elle trouve sa part trop exigüe.

La droite modérée ou la réunion Colbert tiendrait surtout à faire accepter comme commissaire M. le duc de Broglie, dont la réunion du centre droit refuse de mettre le nom sur sa liste.

On croit que la gauche sera peu ou même pas représentée dans la commission du conseil d'Etat.

On pense que la nomination dans les bureaux de la commission du conseil d'Etat aura lieu demain samedi.

Bien que, sur la demande de M. de Goulard, l'Assemblée ait fixé hier à mardi la nomination dans ses bureaux de la commission du budget de 1873, il est possible qu'on décide d'ici là de maintenir en fonction la commission des budgets de 1871 et de 1872, qui a déjà étudié toutes les questions budgétaires.

Dans tous les cas, beaucoup de membres de cette ancienne commission seront réélus.

Nouvelles extérieures.

L'Agence Havas se montre moins prodigue de triomphes du côté des amédéistes. Elle nous apprend que le maréchal Serrano, sachant le mauvais effet produit par la rédaction de la convention conclue avec les carlistes, présenterait sa démission de général en chef des armées du Nord.

Sur les opérations militaires, l'Agence Havas ne publie qu'une seule dépêche :

Madrid, 29 mai, 8 h. 30 du mat. (Officiel). La bande de Cordoba se dirige vers Obejo, poursuivie par les gardes civiles (gendarmes).

Deux bandes carlistes de 70 hommes sont entrées hier à Tremp.

Carasa se dirige vers les hautes Amescuas, poursuivi par le général Moriones.

Cavaga se dirige du côté de Campeza. On attend la soumission du cabecilla Calle.

Un bataillon est sorti de Murcia à la poursuite des insurgés.

D'un autre côté, on lit dans la *Esperanza* :

Les journaux de Catalogne qui nous parviennent annoncent que les bandes carlistes y prennent de la consistance. Il y a eu plusieurs affaires de peu de gravité, où l'avantage est resté aux carlistes.

La *Unidad d'Oviedo*, qui a ouvert une souscription pour les carlistes prisonniers, a réuni en deux jours 4,000 réaux.

El *Diario de Avisos*, de Saragosse, annonce qu'il en est parti des mulets et des infirmiers pour Vittoria.

Les journaux de Bilbao, en retard, indiquent divers mouvements du général Letona, qui confirment les deux affaires dont l'issue a été désastreuse pour les troupes du gouvernement.

D'après le *Courrier de France*, Moriones se trouverait actuellement entre deux fortes bandes carlistes, grâce à un habile mouvement de Carasa.

Provinces basques et Navarre. — Les bandes de Carasa et Careaga sont entrées hier soir dans le village de Alecha, se dirigeant vers Sabando et San-Vincente pour entrer dans les Amescuas. Elles sont suivies par Moriones.

Le capitaine-général sortait de Villareal à la poursuite des bandes de l'Alava.

La colonne de *carabineros* (douaniers) du colonel Quevado allait à la rencontre de la bande d'Iturbe, qui de Guipuzcoa était entrée à Navarre et arrivée à Leiza. Le général en chef était toujours à Zornoza.

Meala. — Sur le territoire de Santos on a vu une bande se diriger vers la montagne de Guadalajara.

Ciudad-Real. — A Puente-del-Fresino une bande, commandée par Félix Bermudez, a fait des réquisitions, et en a laissé un reçu autorisé par Isidro Redonda.

Oviedo. — A Mures est entré hier une petite bande se dirigeant vers Castilla ; celle de Faez a pénétré dans Sanana.

Cordoba. — Autre bande carliste allant vers Villarta.

Aragon. — Le bruit court que dans l'Aragon trois ou quatre bandes nouvelles ont, le 23 mai, dans la journée, fait une levée de boucliers.

Une personne de Madrid, dit le *Pensamiento* du 28, étrangère à la politique, a reçu hier de Genève cette dépêche :

« Nous savons positivement que le duc de Madrid se porte très-bien. »

Il paraît que Serrano étant allé déjeuner à Bilbao, a été reconnu, et, nous assure-t-on, sifflé par la population.

Informations diverses.

LE PROCÈS BAZAINE. — Le travail préliminaire pour la composition du conseil de guerre destiné à juger le maréchal Bazaine est terminé. Le ministre de la guerre a été

dié la liste des généraux qui se trouvent dans les conditions nécessaires pour pouvoir en faire partie ; il a écouté les observations de ceux qui ont fait valoir des cas d'exemption, et dès aujourd'hui quatre membres sur les sept dont le conseil doit se composer sont déjà choisis et ont accepté, n'ayant aucun motif de récusation à faire valoir.

Le président n'est pas encore désigné ; mais il le sera prochainement. On prépare le dossier. Il se composera des pièces produites devant le conseil d'enquête sur les capitulations, dont le nombre dépasse dix-huit mille, et d'un certain nombre de pièces supplémentaires, dont on fait en ce moment l'inventaire.

LES IMPÔTS. — On parle d'élever d'un centime l'impôt sur le cent d'allumettes et de doubler celui des allumettes de luxe.

L'Union républicaine a renouvelé son bureau. Ont été nommés : président, M. le colonel Denfert-Rochereau ; vice-présidents, MM. Gent et Henri Brisson ; secrétaires, MM. Millaud et Farcy.

M. le colonel Denfert-Rochereau a été récompensé de son discours contre la discipline militaire.

Voici, d'après le *Courrier de France*, quelques noms de futurs conseillers d'État.

MM. Cornudet, Saint-René Taillandier, Boulatignier, de Parieu, de Bosredon, de Lavenay ; tous ces candidats faisaient partie du conseil d'État sous l'Empire.

Aux termes de la loi du 12 février dernier, sur la reconstitution des actes de l'état-civil parisien, toute personne majeure, née ou ayant contracté mariage à Paris, et qui n'y est point actuellement domiciliée, est tenue de se présenter devant le maire du lieu de sa résidence et d'y faire, avec pièces à l'appui, la déclaration de son état-civil.

La même obligation incombe, pour les mineurs ou les incapables, aux pères et mères, tuteurs ou à leurs représentants légaux.

Le dernier délai assigné pour ces déclarations avait été fixé au 25 mai ; mais, probablement, par suite de l'ignorance, surtout dans les campagnes, des dispositions de cette loi spéciale, la commission de l'état-civil, qui siège au Palais de la Bourse, n'a encore reçu qu'un nombre tout-à-fait insignifiant de déclarations.

Le ministre de la justice a décidé, en conséquence, que le délai primitif serait prorogé au 1^{er} janvier 1873. Un projet de loi conforme va être soumis aux délibérations de la Chambre.

Le Président de la République s'est aperçu enfin que les gardiens de la paix avaient été presque totalement oubliés dans la distribution des récompenses militaires.

Cet oubli va être réparé.

Il y aura très-probablement, lundi au plus tard, dans le *Journal officiel*, une longue liste de croix de la Légion-d'Honneur et de médailles militaires décernées aux gardiens de la paix.

L'ÉVACUATION DU TERRITOIRE. — La *Gazette de Cologne* s'occupe des négociations entre Berlin et Versailles, relativement à la libération du territoire français, et ajoute que ces négociations continuent, mais sans résultat apparent.

« Nous en sommes satisfaits, ajoute la feuille gallophobe, car toutes les garanties et promesses des Français n'offrent pas la même sécurité que l'occupation des départe-

tements. Bien que nous regardions comme une folie l'idée que la France pourrait concevoir le projet de se jeter dans deux ans dans une nouvelle guerre, nous sommes d'avis qu'il est prudent de se tenir aussi en garde contre cette folie. Le gouvernement allemand, bien qu'animé de dispositions pacifiques, semble du reste fort peu disposé de faire intervenir un changement notable dans la position que nous occupons encore en France. »

M. LE COLONEL DENFERT. — Les discours prononcés en séance par les députés doivent, pour être admis au bénéfice du colportage, être soumis à l'estampille du ministère de l'intérieur.

On assure que M. le colonel Denfert est en instance pour obtenir ce visa en faveur de son discours contre l'obéissance des soldats. Ce document serait distribué dans les casernes par les soins des députés de la gauche radicale. Nous espérons que l'estampille sera refusée.

En réponse aux questions et observations de plusieurs députés relativement à Henri Rochefort, le ministre de la marine a affirmé que l'ex-rédacteur du *Mot d'Ordre* partira comme les autres déportés de la Commune sur la frégate la *Guerrière*, à destination de la Calédonie.

Le gouvernement achète en ce moment dans le commerce des quantités assez considérables de cuivre destinées à la fabrication de monnaies de bronze.

L'opération est des plus avantageuses.

Un kilogramme de métal, achat et fabrication compris, ressort à 3 fr. 45 environ.

Ce même kilog. mis en circulation sous la forme des pièces de 5 et de 40 centimes vaut 40 fr.

Il y a donc là de jolis bénéfices à réaliser.

On mande de Saint-Etienne que, par suite des inondations, la voie ferrée est ensablée à Terrenoire.

Les trains sont arrêtés jusqu'à nouvel ordre.

Une lettre de Nancy, adressée hier seulement à M. le ministre de l'intérieur et à M. le ministre des affaires étrangères, annonce officiellement que la pose des bornes a commencé sur les nouvelles frontières de la France et de l'Alsace-Lorraine. Il y a plus d'un mois que les journaux publiaient cette nouvelle par anticipation.

Depuis hier, 28 mai seulement, le fait est officiellement vrai. (*Courrier de France.*)

Il paraît que décidément le conseil municipal de Paris rejette le projet d'organisation d'une école d'apprentis. Cette idée coûteuse et stérile serait remplacée par une institution tenant à la fois de l'école la Martinière de Lyon et de l'école des Arts-et-Métiers d'Angers. Voilà au moins de l'argent utilement, démocratiquement employé.

Un arrêté du maire de Marseille interdit les processions publiques dans toute l'étendue de la commune, en se basant sur la loi de germinal ou sur les articles du Concordat. Le commissaire central est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Le *Petit Marseillais*, le *Journal de Marseille*, la *Gazette du Midi*, et le *Citoyen* réclament le maintien des usages et de la tolérance habituelle.

Un train a déraillé près de Moret (Seine-et-Marne) ; les voyageurs n'ont éprouvé aucun accident.

M. Cluseret met en vente sa galerie ; il en détaille les mérites. Il la donne à un prix modéré : soixante mille francs. Le vendeur garantit l'authenticité des pièces. Si le moindre doute s'élève sur ce point, il rend l'argent. Soixante mille francs, onze tableaux des grands maîtres ! Ce prix a été offert par M. Fould et refusé pour une seule des toiles de cette magnifique galerie.

D'où vient-elle ? par quelles aventures est-elle tombée entre les mains de M. Cluseret, qui, il y a peu de jours, expliquait lui-même publiquement dans les journaux sa *dèche* à tous les frères et amis avides de partager son sort ?

D'où vient la galerie de M. Cluseret ? C'est le mystère, et M. Cluseret le signale :

« Il n'y a qu'une chose qu'il m'est interdit de dire, c'est la provenance des tableaux, celui qui me les donne veut rester inconnu. »

Le bonhomme Tobie, qui tenait à connaître l'origine du chevreau que sa femme avait acquis, n'achèterait pas les tableaux du général. (*Univers.*)

La chose est décidée ; le Musée des Souverains du Louvre va être transféré dans l'ancienne abbaye de Cluny.

La couronne de Charlemagne, l'armure de François I^{er}, la redingote grise de Napoléon, iront rejoindre les antiquités gallo-romaines.

La place laissée vide au Louvre sera occupée par des tableaux de maîtres, retirés du château de Saint-Cloud et de plusieurs autres résidences impériales.

Quelques troubles ont eu lieu à Saint-Gilles (Vendée), à la suite d'une coalition d'ouvriers employés à la préparation des sardines. Le calme a été rétabli.

Le ministre de la marine et des colonies a désigné M. le baron Benoist-d'Azy, directeur des colonies, pour faire partie de la commission de surveillance des banques coloniales, en remplacement de M. Zaepffel.

Nous donnons ci-après la situation de l'Algérie d'après les derniers rapports parvenus au ministère de l'intérieur.

Alger. — La tranquillité est complète dans le Tell et sur les hauts plateaux. On assure que Si Caddour ben Hamza se serait rapproché de Goléah où se sont concentrés les indigènes restés insoumis après la pacification et manifesterait l'intention de se mettre à leur tête pour inquiéter nos tribus sahariennes.

La récolte continue à donner de belles espérances.

De nouvelles éclosions de sauterelles ont eu lieu au sud d'Aumale sur une étendue considérable et leur destruction exigera d'énergiques efforts de la part des populations et des troupes qui seront appelées à y concourir.

Oran. — La situation politique et matérielle est excellente dans l'intérieur de cette division et sur la frontière.

La récolte est assurée et les cultivateurs espèrent obtenir un rendement exceptionnel.

Les marchés sont très-suivis. Il s'y fait des achats considérables de laines et de moutons destinés à l'exportation.

Constantine. — Le calme règne sur la frontière tunisienne, et les rapports ne signalent plus dans les tribus d'attentats à la sécurité publique.

La colonne du général de Lacroix visite en ce moment l'est de la division pour acti-

ver la rentrée de la contribution de guerre et compléter la réorganisation administrative des tribus.

L'année agricole se présente sous un aspect plus favorable.

Le gouverneur de l'Algérie vient de prescrire la formation d'une caisse, dite d'*immigration*, pour fournir aux colons lorrains et alsaciens les moyens de subvenir aux premiers frais de leur installation. Un premier fonds de roulement de 200,000 fr. a été accordé à cette caisse sur le budget de la colonie.

Du 20 au 27 mai, les conseils de guerre ont rendu 250 jugements et prononcé 9 ordonnances de non-lieu.

Le nombre total des jugements est actuellement de 10,527, et celui des mises en liberté, de 21,365; ensemble 31,892 détenus, à l'égard desquels il a été statué.

Une circulaire du ministre de l'intérieur, concernant les processions, engage à ne pas entraver les habitudes du passé et à ne prendre que des mesures pouvant intéresser l'ordre public après en avoir conféré avec le clergé. Relativement à la présence des autorités aux processions, la circulaire s'en rapporte aux usages du pays.

Le directeur de l'Observatoire a désigné hier les trois savants qui doivent se rendre en Russie pour observer l'éclipse annulaire du soleil, qui aura lieu le 6 juin.

Cette éclipse — un grand événement céleste, paraît-il, — n'est visible qu'en Silésie, en Chine, aux îles de Sumatra, à Bornéo et au Japon.

On écrit de Pons (Charente-Inférieure) :

« Depuis quelques jours, on ne s'entretient, à Pons, que d'une découverte vraiment merveilleuse, que vient de faire un honorable habitant de notre ville, en faisant creuser une citerne dans sa propriété.

» Son domestique a découvert, à environ deux mètres de profondeur, une statue que l'on dit être en or massif et qui n'a pas moins de 4 mètres de hauteur.

» Cette statue représenterait ou la déesse druidique Velléda, ou bien Cérès, déesse de l'agriculture. »

On écrit de Marseille, 29 mai :

« La fabrique de l'artificier Sarrasin, dans la traverse Saint-Charles, a sauté. Plusieurs personnes ont été atteintes par l'explosion; une femme a été carbonisée, deux hommes sont mourants.

» Les pertes sont considérables. »

Informations militaires.

Parmi les projets de canon de campagne que le comité de l'artillerie a eu à examiner, il a signalé, comme dignes d'être publiés pour être portés à la connaissance des officiers d'artillerie, les mémoires des auteurs dont les noms suivent :

MM. Chanel, lieutenant-colonel au 3^e régiment d'artillerie; Rovel, Carrère, Heintz, Aglot, capitaines, id.; Henry, sous-lieutenant, id.; Claret de Latouche, lieutenant-colonel au 40^e régiment d'artillerie; Grouard, sous-lieutenant, id.; Harel, Terquem, chefs d'escadron, id.; Lair de la Motte, capitaine, id.; Abaut, lieutenant, id.; Wulfraud, sous-lieutenant, id.; Dard, lieutenant-colonel de l'artillerie de marine; Page, professeur à l'École d'artillerie de Vincennes; Du Pan, chef d'escadron de l'artillerie de marine; Mugnier, chef d'escadron au 7^e régi-

ment d'artillerie; De Lahitole, capitaine d'artillerie, inspecteur des études à l'École polytechnique.

Outre ces mémoires, le comité de l'artillerie a jugé dignes d'éloges, comme témoignant d'études sérieuses et intelligentes, ceux des auteurs suivants :

MM. Larroque, colonel; Legardeur, lieutenant-colonel; Ducellier, capitaine; Calmard du Genestoux, chef d'escadron; Gobert, colonel; Toussaint, chef d'escadron; Liénard, lieutenant; Bertout, chef d'escadron; Mercier, de Rouville, L. Trône, Delort de Mialhe, Pravaz, capitaines; Bosquillon de Frescheville, chef d'escadron; Bubbe, Brrumienski, capitaines; Vincent, Lefebvre, lieutenants; Godin, chef d'escadron; Peignié, capitaine; Pinel de Grandchamp, chef d'escadron; Gauthier, Chicogneau de Lavalette, Bert, capitaines; Mertian, Amourel, lieutenants.

On lit dans la *Patrie* :

Le ministre de la guerre ayant fixé, par un arrêté, le nombre des militaires qui doivent être employés comme soldats-ordonnance, comme plantons permanents ou dans toute autre situation du même genre, vient d'adresser aux autorités militaires une circulaire dans laquelle il leur annonce que les prévisions de son arrêté sont dépassées dans un grand nombre de localités; il leur rappelle qu'il est indispensable, pour le présent et pour l'avenir, de diminuer d'une manière sensible le nombre des non-valeurs dans les corps.

Pendant que nous discutons à propos de la loi militaire, les Allemands, eux, agissent et mettent à profit l'expérience acquise pendant la dernière guerre.

Non-seulement ils améliorent leur artillerie et s'occupent de remplacer leurs Dreyse par des fusils à plus longue portée et à tir plus rapide, mais encore ils étudient tout un nouveau système de fortifications qui entourera l'Allemagne d'une ceinture de fer.

Le génie allemand déclassé les places fortes construites d'après l'ancien système, et plusieurs forteresses, parmi lesquelles nous citerons celle de Glatz, sont démantelées.

En revanche, on arme et on fortifie d'une façon formidable Cologne, Königsberg, Strasbourg, Metz et Posen.

Posen, point de jonction de cinq lignes importantes, aura une gare centrale aussi bien fortifiée que n'importe quelle place de guerre; quant à Königsberg, il sera flanqué de neuf nouveaux forts.

En même temps, on travaille à rendre inexpugnables les côtes, le long desquelles on élèvera des fortifications pour le moins aussi redoutables que celles de Königsberg ou de Strasbourg. (Univers.)

NÉCROLOGIE. — On lit dans l'*Union bretonne* :

« Hier a succombé, dans sa quatre-vingtième année, M. le général Deshorties de Beaulieu, grand-officier de la Légion d'Honneur.

» C'était un soldat d'une grande distinction, un homme d'un grand cœur, un chrétien d'une grande foi.

» Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui, au milieu d'un nombreux concours d'amis. »

Les grandes manœuvres de l'armée de Paris ont commencé depuis deux jours. Chacun des corps qui la composent doivent ainsi passer sous les yeux du commandant en chef. Seulement il est question d'introduire très-prochainement dans ces exercices une innovation de laquelle on attend les

meilleurs résultats. L'objectif à atteindre ne serait plus laissé à la discrétion des chefs de corps. Il serait indiqué par l'état-major général, qui marquerait en même temps les limites dans lesquelles les dispositions doivent être prises. On ne laisserait aux chefs de corps que l'initiative de toutes les mesures d'exécution.

De cette façon, ces exercices cesseraient d'être des représentations plus ou moins habilement réussies d'après un programme minutieusement fixé à l'avance et deviendraient de véritables manœuvres militaires où toutes les connaissances stratégiques des officiers supérieurs pourraient être mises en jeu. Les généraux qui ont été fournis par le corps spécial de l'état-major insistent particulièrement pour que la réforme soit introduite le plus tôt possible. Il n'y a pas de meilleur moyen, disent-ils, de remplacer la guerre mécanique par la guerre scientifique. L'essai doit être fait par une grande opération sur la Seine et sur la Marne.

Neuvelles diverses.

M. le prince de Joinville, qui vient de revenir à Paris, est très-souffrant en ce moment.

Il est atteint de violentes névralgies et de douleurs d'estomac. Les médecins lui ont ordonné les bains de mer, et il est probable que le prince ira à Trouville cet été.

M. Victor Hugo n'a pu laisser passer, paraît-il, l'anniversaire de la chute de la Commune sans écrire une nouvelle lettre.

Dans cette lettre, adressée, nous dit-on, à M. Paul Meurice, on lit entre autres choses :

« Tout peut s'anéantir, hors l'idée humaine. On peut tuer Rigault ou Delescluze; l'idée, jamais. Cette idée, pour laquelle ils sont morts, demeure. Marchez dessus, elle renaît. Nul moyen de la clouer au néant. Rochefort est déporté! soit. Rossel est fusillé! soit encore. L'homme est moment. L'idée est éternité. L'humanité se compose de cime et de gouffre, avec un versement qui descend aux ténèbres pleines de mort, et une montée qui conduit aux apothéoses pleines de résurrections. Or, le gouffre est fait de cet écroulement : l'homme. Et la cime est faite de ce surgissement : l'idée. Quand l'homme descend, l'idée monte.... »

Absolument comme dans un puits, quand un seau monte, l'autre descend....

M. Thiers a envoyé hier à M. Léon Renault l'ordre d'adresser des rectifications immédiates à tous les journaux qui annonceront désormais de fausses arrestations de chefs communaux.

Depuis quelques jours, en effet, les reporters de certains journaux racontent avec rage des arrestations de ce genre, et on veut couper court à ce débordement d'imagination.

L'instruction relative à la reddition de Metz se poursuit activement. Le maréchal Bazaine est interrogé tous les jours.

Le conseil de guerre ne sera nommé que lorsque l'instruction touchera à sa fin, le gouvernement ne voulant pas faire connaître si longtemps à l'avance les noms des généraux qui seront chargés de juger cette grosse affaire.

Tout le monde a lu le prospectus où l'ex-général Cluseret annonce qu'il va mettre ses tableaux en vente.

Ce prospectus a fait dire à un radical ombrageux :

— Ce Cluseret ! je l'avais toujours soupçonné de travailler pour la galerie.

LA PRESSE

est actuellement journal du *matin* pour toutes les localités desservies par les courriers partant de Paris le matin; — restant journal du *soir* pour toutes les localités que ne desservent pas ces courriers ou qu'ils desservent tardivement.

La Presse, organe d'une politique nouvelle, qui veut fonder le gouvernement sur la base de l'ordre, de la liberté et du progrès, reçoit les inspirations toujours si libérales et si patriotiques de M. le V^o de la Guéronnière.

M. Michel Chevalier, l'illustre défenseur de la liberté commerciale, traitera les questions économiques et financières, aujourd'hui plus importantes que jamais.

Les autres parties du journal sont confiées à des écrivains de premier ordre.

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Il y a quelques jours, quatre-vingts fagots de bois ont été volés à M. Hucault, aubergiste à Nueil-sous-Passavant. L'auteur de ce vol est découvert, c'est un individu de la même localité.

FOIRE D'ANGERS. — La foire du Sacre a été ouverte vendredi.

Déjà la veille, les amateurs de spectacles forains ont eu un avant-goût des plaisirs variés qui leur seront offerts pendant la quinzaine. Le cirque, le théâtre Cochery et d'autres ont inauguré la saison, s'il est permis de s'exprimer ainsi. La Galette du Gymnase avait allumé ses fournaux, et l'en entendait de loin le coup... de bâton du pâtisier façonnant ses délicieux petits gâteaux.

Sur la place des Halles les étalagistes mettaient la dernière main à leurs boutiques.

La foire nous semble bien débiter. On y remarque un entrain de bon augure. Pourvu que le temps reste propice aux marchands de toute sorte, spectacles de tout genre n'auront pas à regretter la campagne qui commence. (Union de l'Ouest.)

Nous sommes heureux, dit la *Sarthe*, de pouvoir annoncer que les Courses du Mans auront lieu cette année comme par le passé. Tout fait même espérer que le nombre des chevaux qui y prendront part sera plus considérable que jamais.

La date du 18 août se trouve en effet les favoriser d'une manière toute spéciale. Elles se trouveront avoir lieu alors que tous les chevaux d'élite après avoir couru à Deauville et à Caen seront forcés de passer par le Mans pour se rendre dans le Centre.

Dernières Nouvelles.

La discussion sur la loi militaire continue.

Dans la séance du 31 mai, dans laquelle ont pris la parole MM. Farcy et Bethmont, ont été adoptés les 48 premiers articles. L'article 23 sur les sursis d'appel, provoque une discussion assez vive entre le rapporteur, M. Chevandier et le général Guillemaud.

Le lendemain, toute la séance est remplie par la discussion sur l'art. 23, soutenu par M. Bethmont et combattu par MM. Gambetta et le général Guillemaud. Interviennent le général Chanzy, M. de Castellane et M. de Chasseloup-Laubat.

Nous donnerons demain le texte des articles adoptés.

